

PROCES VERBAL DU CONSEIL INSTITUT SOCIETES ET HUMANITES JEUDI 05 MARS 2026

Etaient présents :

Collège A – professeurs des universités ou assimilés avec voix délibérative : FORSTER Ninon, GALOCHET Marc, MASINGUE Antoine.

Collège B – autres enseignants-chercheurs ou enseignants : DEVIGNE Nicolas, LEUQUET Pierre, SANGUINETTI Véronique.

Collège C - BIATSS avec voix délibérative : BERNABE Yannick, BRASSEUR Elodie, CORBEHEM Marie-Christine, DEVOS Nathalie, MAES Vianney.

Collège D - Personnalités extérieures avec voix délibérative : DELPLANQUE Hervé, GAUDICHAU Ingrid, LE CORRE Nathalie, SAYDON Laurence, TOMMASINI Léna, TRANOY Sylvain,

Collège E - représentants des usagers avec voix délibérative : BABOU Abdourahmane, CARON Baptiste, CARRIN Ambre, DELESTRE Noé, DUTILLEUL Clara, FONTAINE Laure.

Ont donné pouvoir :

LAGAE Véronique	à	MASINGUE Antoine
SCHWERTER Stéphanie	à	FORSTER Ninon
MILLERIOUX Guillaume	à	LEQUET Pierre
BARAT Claire	à	DEVIGNE Nicolas
BANEGAS Mercedes	à	SANGUINETTI Véronique

Membres de droit et invités :

BAREGE Thomas, CZEKALSKI Stéphanie, DUPAGE Hélène, HEBBAR Karim, LEBLOND Nicolas, MAATI Jérôme, MICHNIK Dorothée, PETIT Sylvain, RICHARDOT Valérie.

Sont excusés :

JOKUNG Octave, RACZKIEWICZ Bruno, SCHMITT Guillaume, SEGALA Solange.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 09h20, sous la présidence provisoire de Madame Véronique SANGUINETTI (*doyenne de la séance*) qui fait un rappel de l'article 4 des statuts de l'ISH.

1- Désignation des personnalités extérieures proposées par le comité d'orientation stratégique de l'UPHF

Dans le cadre du renouvellement du conseil de l'ISH, le comité d'orientation stratégique UPHF a étudié et validé, en séance le 29 janvier 2026, la liste des personnalités extérieures suivante :

DELPLANQUE Hervé

Représentant du monde socio-économique/Avocat au Barreau de Valenciennes

GAUDICHAU Ingrid

Représentante du monde socio-économique/Directrice Déléguée de l'Antenne Economique Banque de France Valenciennes

LE CORRE Nathalie

Représentante du monde culturel /Directrice de l'espace Pasolini de Valenciennes

SAYDON Laurence

Représentante de l'administration publique/Vice-Présidente de l'Agence d'Attractivité du Cambrésis

TOMMASINI Léna

Représentante de l'administration publique/Directrice de la recherche & de l'innovation, Directrice de cabinet Centre Hospitalier Valenciennes

Les personnalités extérieures présentes ont pris la parole pour se présenter à l'ensemble des membres du conseil.

La proposition des personnalités extérieures qualifiées au conseil de l'ISH a été acceptée et votée à l'unanimité.

Membres avec voix délibératives : 27
Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23
Bulletin nul/blanc : 0

Ces personnalités extérieures siégeront pour un mandat de 5 ans.

Décision 01-2026

2- Election du Président et du Vice-Président du conseil de l'ISH

Conformément aux statuts de l'ISH, le conseil élit son Président et son Vice-Président parmi les personnalités extérieures. Le Président et le Vice-Président contribuent, avec les personnalités extérieures, à assurer la liaison et la promotion de l'Institut avec les milieux sociaux professionnels, économiques et culturels.

Se proposent à la Présidence du conseil de l'ISH Hervé DELPLANQUE et à la Vice-Présidence Nathalie LE CORRE.
En l'absence d'autre candidature, Véronique SANGUINETTI ouvre les votes aux membres du conseil :

Election du Président du conseil de l'ISH – Hervé DELPLANQUE

Membres avec voix délibératives : 32
Nombre de votants : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28
Bulletin nul/blanc : 0

Décision 02-2026

Election de la Vice-Présidente du conseil de l'ISH – Nathalie LE CORRE

Membres avec voix délibératives : 32
Nombre de votants : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28
Bulletin nul/blanc : 0

Décision 03-2026

Hervé DELPLANQUE et Nathalie LE CORRE sont élus respectivement Président et Vice-Présidente au conseil de l'ISH, pour un mandat de 5 ans.

3- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ISH du 30 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil de l'ISH du 30 septembre 2025 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Décision 04-2026

4- Règlement DU « urgences climatiques »

Vianney Maes, Responsable Administratif et Financier de l'ISH, fait un point sur le règlement du DU « Aménagements et urgence climatique » qui a été modifié suite aux remarques de Dorian PETIT – VP Formation.

Annexe 1

Décision 05-2026

5- Budget 2025-2026 / demandes de subventions, sorties pédagogiques

RAPPEL 2025

Fonctionnement : environ 650 000 euros dépensés dont 590 000 euros d'achats/bons de commande et 60 000 euros d'ordres de mission.

Les secteurs de dépenses :

- CRD 100 000 euros
- Communication 140 000 euros (dont salons)
- Logiciels 110 000 euros
- Adhésion à des associations 40 000 euros
- Plateforme des langues 20 000 euros
- Sorties pédagogiques/projets 50 000 euros
- Protocole (COS, traiteur...) 50 000 euros
- Fournitures/mobiliers/travaux 80 000 euros

Investissement : 155 000 euros. Principalement du matériel informatique (135 000 euros). Mobilier (20 000 euros).

Masse salariale : 1 950 000 euros.

DEPENSES 2026 ENGAGEES AU 1^{er} mars 2026

(Avant prélèvement des prestations internes ce qui explique un budget supérieur à 2025)

Masse salariale : 2 400 000 euros

3 grandes échéances. Les paiements des heures complémentaires/forfaitaires des enseignants titulaires.

Investissement : 210 000 euros

Poursuite du renouvellement des salles infos. Poursuite de renouvellement des espaces étudiants (exemple Tertiales), rénovation de salles (salle Cleuet, salle des profs).

Fonctionnement : 600 000 euros

Au 1^{er} mars 120 000 euros engagés :

- Fournitures/logiciels environ 65 000 euros
- Adhésion réseau/colloques 20 000 euros
- COM 20 000 euros
- Plateforme des langues 10 000 euros
- Projets/sorties 5 000 euros

BUDGET RECTIFICATIF

- 10% d'apprentis en moins (environ 350 000 euros)
- Conventionnements en cours
- Diminution de la masse salariale en compensation des diminutions d'heures prévues à la rentrée 2026

Vianney Maes, Responsable administratif et financier de l'ISH propose d'attribuer une dotation de 5000 euros par Unité Académique afin d'organiser les sorties pédagogiques et culturelles de la seconde période (*mars à juin 2026*).

La dotation sera utilisée uniquement pour financer les billets d'entrée et les transports liés aux projets.

Les enseignants soulignent qu'il est nécessaire d'identifier les besoins par unité académique et de responsabiliser les étudiants (participation aux frais), possibilité de demander une participation des étudiants via le BDE.

La dotation de 5000 euros par unité académique a été adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Décision 06-2026

6- Point maquettes 2026

Hélène DUPAGE, Responsable Administrative et pédagogique de l'ISH fait un point sur l'offre de formation 2026-2027. Suite aux remarques formulées, le document a été mis à jour et intègre désormais la nouvelle accréditation ainsi que l'ouverture de nos formations prévue en septembre 2026.

Annexe 2

7- Point communication

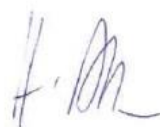
Yannick BERNABE, Responsable du service communication de l'ISH fait un point sur les actions stratégiques et évènementielles déployées (*forums, salons, promotions des formations, évènements pédagogiques, USP, cérémonie de remise de diplômes, production multimédia*).

8- Questions diverses

Hélène DUPAGE indique qu'il est nécessaire de créer une commission VAPP à l'ISH.

/

Fin du conseil 11h05.



Hervé Delplanque,
Président du conseil de l'ISH

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS DU DIPLOME D'UNIVERSITE « AMENAGEMENTS ET URGENCE CLIMATIQUE »

Disposition liminaire : Le présent règlement reprend et applique les dispositions du règlement des études et examens en vigueur à l'Université Polytechnique Hauts de France et de l'Institut Sociétés et Humanités

Article 1 : Le Diplôme d'Université « Aménagements et urgence climatique » (ci-après dénommé DUAUC) est créé à la suite d'un accord de partenariat entre l'Université Polytechnique Hauts de France (ci-après dénommée UPHF) et les ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition énergétique et de la Mer, représentés notamment par le Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras-Valenciennes (ci-après dénommé CVRH).

Article 2 : Ce Diplôme d'Université est destiné aux agents des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition énergétique et de la Mer souhaitant acquérir des compétences utiles à leurs missions professionnelles ainsi qu'aux personnes intégrant le dispositif Prépa Talent porté par le CVRH. Par exception et à titre complémentaire dans la limite des places restant disponibles, il est ouvert également à d'autres étudiants, déjà inscrits à l'UPHF ou qui candidatent à y entrer pour la première fois, ainsi qu'à des agents d'autres corps de l'État et aux agents de la fonction publique territoriale.

Article 3 : Les agents des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des Territoires, de la Transition énergétique et de la Mer candidatant à la formation sont recrutés par le CVRH. Ils sont ensuite inscrits par l'UPHF, sous réserve que les droits d'inscription aient été acquittés par le CVRH. Les étudiants extérieurs aux dits ministères acquittent les droits d'inscription.

Article 4 : La formation s'organise sur deux semestres consécutifs. Elle comprend cinq modules d'enseignement, organisés et comprenant les Unités d'enseignement comme suit :

* **MODULE 1 : Gestion des ressources – constats**

L'objectif de ce module est de permettre aux étudiants de connaître et comprendre la situation présente des ressources, afin de les mettre en relation avec les impératifs de la transition écologique, tels que formulés dans le module 2.

Volume horaire : 30 h CM (45 h éq. TD)

Unités d'enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD
La biodiversité	5h30	0
La Trame verte et bleue et les services écosystémiques	5h	0
L'eau (hydrogéologie, cycle de l'eau, pollution aquatique, planification des usages de l'eau)	13h	0
La gestion de l'énergie	3h30	0
Le cycle du Carbone	3 h	0

* **MODULE 2 : Transition écologique**

L'objectif du module est de permettre aux étudiants de pouvoir, à partir des acquis du module 1, comprendre les enjeux et la nature des éléments de la transition écologique à laquelle doivent faire face nos sociétés, et qu'ils auront à connaître au cours de leur carrière professionnelle.

Volume horaire : 40 h CM (60 h éq. TD)

Unités d'enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD
Le changement climatique (paléoclimats et évolutions, la part de la nature, l'anthropocène)	6h	0
Les nouveaux risques émergents (dont les coûts de l'inaction envers le risque climatique)	6h	0
La transition énergétique, Sobriété, efficacité et recours aux énergies renouvelables	6h	0
Capture et séquestration du carbone	6h	0
La transition agroalimentaire	6h	0

* MODULE 3 : Les stratégies de gestion des espaces

L'objectif de ce module est d'amener les étudiants à pouvoir déceler les évolutions indispensables, en remédiation au diagnostic posé dans les modules 1 et 2.

Volume horaire : 30 h CM (45 h équ. TD)

Unités d'enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD
Aménagement du territoire et stratégies d'aménagement face aux problèmes climatiques cet enseignement abordera autant la situation existante de l'aménagement (textes, organisation) que ses futures réorientations	12h	0
La prospective territoriale	6h	0
Stratégies de préservation et restauration des écosystèmes, de la biodiversité et de l'eau	12h	0

* MODULE 4 : La gestion des populations

L'objectif de ce module est de permettre aux étudiants d'aborder le rapport de l'agent aux publics qui sont l'objet (la cible) des politiques publiques, et ce dans diverses dimensions, en fonction des évolutions présentées dans les modules 2 et 3.

Volume horaire : 31h CM (46,5 h équ. TD) et 8 h TD, soit 54,5 h équ. TD

Unités d'enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD
Conduite de projet	0	8h
Communication (gestion des réseaux sociaux, communication institutionnelle...)	8h	0
Sociologie des		

populations face aux changements climatiques (dénis, refus, adaptation, comment associer la population aux politiques de transition climatique, etc.)	8h	0
Politiques de sobriété énergétique et transports	15h	0

* MODULE 5 : La résilience territoriale

L'objectif de ce module est de proposer aux étudiants des notions et exemples de résilience sur les territoires, afin de les mettre en capacité de concevoir des leviers d'action dans les aménagements, en vue d'anticiper, réagir et s'adapter face aux perturbations engendrées par le changement climatique.

Volume horaire : 22 h CM (33 h éq. TD) et 10 h TD, soit 43 h éq. TD

Unités d'enseignements	Volume horaire CM	Volume horaire TD
Nouveaux modèles économiques (raréfaction des ressources, économie verte, intégration du développement durable dans les process d'entreprise, etc.)	15h	
Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) apportent des réponses concrètes pour l'adaptation des territoires au changement climatique.	4h	
Ateliers d'adaptation au changement climatique (atténuation / adaptation) ADAAC	3h	10h
Visite d'un éco-quartier		4h

Article 5 : L'évaluation permettant l'obtention du diplôme prend la forme d'un examen oral à l'issue du module 5. Cet examen consiste en le passage de chaque étudiant devant un jury composé de plusieurs intervenants des différents modules. L'épreuve se décompose en deux parties, comme suit :

- la première partie de l'épreuve consiste en un exposé, portant sur un sujet lié aux thématiques environnementales et d'urgence climatique.

Un sujet est attribué au candidat en début d'épreuve. Le candidat dispose ensuite d'un temps de préparation avant d'exposer le sujet devant le jury.

- la deuxième partie de l'épreuve débute sitôt la fin de la première partie. Elle consiste en une série de questions posées par les membres du jury.

Chaque module fait l'objet d'au moins une question, portant sur l'un au moins des enseignements constituant le module.

Article 6 : A l'issue de chaque entretien oral avec un candidat, le jury détermine la notation de l'examen oral comme suit :

- le jury dans sa dimension collective attribue une note à l'exposé initial du candidat. La note est déterminée d'un commun accord par les membres du jury. En cas de désaccord, chaque membre du jury propose une note, dont la moyenne constitue alors la note de l'exposé.

- le jury attribue ensuite une note portant sur le contenu de chaque module. La note est proposée par l'enseignant intervenant dans le module s'il est présent dans le jury. S'il est absent, chaque membre du jury présent propose une note, dont la moyenne constitue alors la note de la question. Cette note constitue la moyenne annuelle du module.

Article 7 : Chaque note est calculée sur 20 points.
Aucune note n'est éliminatoire.

Article 8 : Le calcul de la moyenne annuelle conditionnant l'obtention du diplôme s'effectue comme suit :

- La note de chaque module est coefficientée 1 pour le calcul de la moyenne des modules.
- La moyenne des modules est coefficientée 1.
- La note de l'exposé est coefficientée 2.
- En tenant compte des coefficients, il est établi une moyenne entre la moyenne des modules et la note de l'exposé. Cette moyenne générale est la note du diplôme.

Article 9 : Pour chaque session d'examen, et après délibération, le jury déclare admis tout candidat ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.
L'obtention de cette moyenne confère l'ensemble des 30 ECTS au candidat / à la candidate.
Une moyenne inférieure à 10 sur 20 ne confère aucun ECTS.

Article 10 : Le DUAUC comporte deux sessions d'examens :
- la première session débute quinze jours au moins après le dernier enseignement du module 5.
- la deuxième session débute au moins quinze jours après la publication des résultats de la session 1.
Tout candidat ajourné à l'issue de la session 1 est systématiquement convoqué en session 2.

Article 11 : Pour chaque session, le candidat absent à l'épreuve obtient la note de 00 sur 20.

Article 12 : Pour être admis avec la mention « Assez bien », un candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 12 sur 20.
Pour être admis avec la mention « Bien », un candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 14 sur 20.
Pour être admis avec la mention « Très Bien », un candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Article 13 : Un candidat ajourné à l'issue de la première session doit repasser, lors de la deuxième session, l'intégralité de l'épreuve mentionnée à l'article 5, dans les mêmes formes qu'en première session. Aucune note de session 1 n'est reportée sur la session 2.

Article 14 : Un candidat ajourné à l'issue des deux sessions et qui obtient le droit de se réinscrire en DUAUC, ne conserve, lors de la seconde année d'étude en DU, aucune note de l'année antérieure.

Article 15 : A l'issue des délibérations de jury des première et seconde session d'examen, les résultats sont affichés dans les locaux de l'établissement. A compter de cet affichage, tout(e) étudiant(e) a droit à un entretien avec le président de jury ou son représentant délégué par lui. La demande d'entretien doit être formulée par courrier, dans un délai maximal d'une semaine à compter de la date d'affichage.
Dans le cas où un étudiant, à l'issue de l'affichage des résultats et/ou d'un rendez-vous avec le président de jury ou son représentant délégué par lui, souhaite présenter un recours, il dispose à cet effet d'un délai maximal de deux mois à compter de la date d'affichage des résultats.
Ce recours prend d'abord la forme d'un recours gracieux auprès du président de jury, par un courrier adressé à celui-ci. Ce recours prend ensuite la forme d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.
Ces modalités sont affichées lors de la publication des résultats, en annexe du procès-verbal des délibérations du jury d'examen.

ISH 2026-2027

Non ouverture				OUVERTURE - Suivi de cohorte	Ouverture - Maquettes APC	1	2	3	4	5
UA DAP		DAP	DEG	DROIT	Droit privé des affaires (L3)					
		DAP	DEG	DROIT	Droit public (L3)					
		DAP	DEG	DROIT	Droit Public - Droit Privé (L3)					
		DAP	DEG	DROIT LANGUES	/					
	LP en 3 ans	DAP	DEG	ACTIVITES JURIDIQUES : Assistant juridique	/					
	Master	DAP	DEG	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration des services de l'Etat					
		DAP	DEG	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration des services décentralisés					
		DAP	DEG	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Administration des services sanitaires et sociaux					
		DAP	DEG	DROIT DE L'IMMOBILIER	Droit et financement de l'immobilier					
		DAP	DEG	DROIT DES AFFAIRES	Juriste d'entreprise					
		DAP	DEG	DROIT DES AFFAIRES	Contrats d'affaires (partenariat avec Skema)					
		DAP	DEG	DROIT DES AFFAIRES	Droit social					
		DAP	DEG	DROIT PUBLIC	Droit des contrats publics					
		DAP	DEG	DROIT PUBLIC	Ethique publique des affaires (M2)					
		DAP	DEG	JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	Justice et médiation					
	DU	DAP	DEG	Aménagement et urgences climatiques						
	Capacité	DAP	DEG	Capacité en droit						
	Prépa concours	DAP	DEG	Prépa concours d'entrée au centre de formation professionnel des avocats	/					
		DAP	DEG	Prépa concours aux concours administratifs internes de catégorie A et B	/					
	Prépa talents service public	DAP	DEG	Prépa Talents du Service Public - Finances Publiques						
		DAP	DEG	Prépa Talents du Service Public - IRA						
UA EHGS	Licence	EHGS	DEG SHS	SCIENCES SOCIALES	Histoire Archéologie Patrimoine Environnement					
		EHGS	DEG SHS	SCIENCES SOCIALES	Histoire et Géographie					
		EHGS	DEG SHS	HUMANITES	Histoire Archéologie Patrimoine Environnement					
		EHGS	DEG SHS	HUMANITES	Histoire et Géographie					
		EHGS	DEG	ECONOMIE	/					
		EHGS	DEG	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	/					
	LP en 1 et 3 ans	EHGS	DEG SHS	INTERVENTION SOCIALE : INSERTION ET REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	/					
	Master	EHGS	DEG SHS	ECONOMIE APPLIQUEE	Economie des transitions environnementales					
		EHGS	DEG SHS	ECONOMIE APPLIQUEE	Développement Local et Economie Solidaire Solidaire (DLES)					
		EHGS	DEG SHS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Développement Local et Economie Solidaire Solidaire (DLES)					
		EHGS	DEG SHS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Développement Local et Economie Solidaire Solidaire (TLDT)					
		EHGS	DEG SHS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Développement Local et Economie Solidaire Solidaire (MEET)					
		EHGS	DEG SHS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Espaces, Temps et Sociétés					
		EHGS	DEG SHS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	Patrimoine et Ressources Territoriales (PRT)					
		EHGS	SHS	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	Histoire, médias et méditations					
		EHGS	SHS	HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	Histoire, valorisation culturelle à l'international					
		EHGS	SHS	MEEF	Histoire - Geographie					
UA LLA	Licence	LLA	ALL	ARTS	Arts plastiques					
		LLA	ALL	ARTS	Arts numériques					
		LLA	ALL	LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	(LLCER) anglais					
		LLA	ALL	LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	(CLMCT) anglais					
		LLA	ALL	LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	(LLCER) espagnol					
		LLA	ALL	LETTRES	Lettres, Arts, Humanité (LAH)					
		LLA	ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	anglais/allemand					
		LLA	ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	anglais/espagnol					
	CPES	LLA	ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Anglais - Espagnol - Allemand					
	Master	LLA	ALL	SCIENCES ET HUMANITES	Humanités					
		LLA	ALL	ARTS	Création contemporaine					
		LLA	ALL	ARTS	Pratiques de l'image					
		LLA	ALL	ARTS	Etudes curatoriales					
		LLA	ALL	ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	Ecritures créatives (Sherbrooke)					
		LLA	ALL	ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	Traductologie					
		LLA	ALL	ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	Agrégation Interne Lettres modernes (s10)					
		LLA	ALL	ARTS DE LA SCENE ET DU SPECTACLE VIVANT	/					
		LLA	ALL	CREATION NUMERIQUE	Design Graphique et d'Interaction (DGI)					
		LLA	ALL	CREATION NUMERIQUE	Design Informationnel et Journalisme Transmédia (DIJT)					
		LLA	ALL SHS STS	HUMANITES NUMERIQUES	/					
UA IAE	Licence	IAE	DEG	GESTION	Comptabilité Contrôle Audit (CCA) (L3)					
		IAE	DEG	GESTION	Comptabilité Contrôle Audit - Global expertise (L3)					
		IAE	DEG	GESTION	Management et Développement des Organisations (MDO) (L3)					
		IAE	DEG	GESTION	Management et Développement des Organisations - Global business (L3)					
	Master	IAE	DEG	COMPTABILITE-CONTRÔLE-AUDIT	/					
		IAE	DEG	CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	/					
		IAE	DEG	ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	Management Digital et projet entrepreneurial					
		IAE	DEG	ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	Marketing digital et communication					
		IAE	DEG	GESTION DE PATRIMOINE	Conseil en gestion et transmission de patrimoine					
		IAE	DEG	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Management des équipes et développement des compétences					
		IAE	DEG	MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	Management					
		IAE	DEG	MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	Management des Unités et des Equipes en Structures de Santé (pour le libéral)					
	DU	IAE	DEG	Dynamiques responsable en santé						

